

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.03.2017	7h13		PRÉSIDENCE
Annule et remplace l'amendement daté du 24.03.2017 à 7h20				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 17.601
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)		
Contenu :		
Article premier La loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012, est modifiée comme suit :		
<p style="margin-left: 40px;">Art. 129, al. 2bis (nouveau)</p> <p style="margin-left: 40px;"><sup>2bis</sup> Supprimer.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :